

écoles du Manitoba à la satisfaction générale de la minorité catholique du Manitoba moins de six mois après être arrivé au pouvoir.

Je sais quelle est la détresse des catholiques de quelques paroisses à Winnipeg. Quand je vois qu'il n'y a point d'espoir d'améliorer la situation au Manitoba à moins que les deux parties qui ont fait le contrat acceptent d'adopter une nouvelle mesure sans faire d'agitation politique et quand je sais que dernièrement une occasion s'est présentée de faire un véritable règlement final, je ne puis que ressentir de la douleur de ce que le premier ministre du gouvernement fédéral déclare réglée la question des écoles.

Quelque chose que puisse dire le rédacteur du *Free Press*, je ne suis pas un politicien, bien que, en qualité de citoyen du Canada, je réclame le droit de montrer une préférence pour les hommes qui ont fait le Canada, qui ont effectué la Confédération et qui ont rendu possible la construction du C. P. R. Je me sens tout aussi à l'aise en traitant avec un gouvernement libéral qu'avec un gouvernement conservateur. Mais je suis un archevêque de l'Église Catholique, je suis responsable du bien-être spirituel de milliers d'âmes et je dois veiller sur les droits de mon peuple catholique dans ce pays de liberté dont la constitution garantit et consacre ces droits. Ces droits je les chéris et que ce soit en présence du premier ministre du Manitoba ou du premier ministre du Canada je les affirme avec la même ferveur.

Ce n'est pas mon rôle de causer des embarras à aucun chef politique, car je ne suis pas appelé à donner des législateurs à mon pays, mais je dois déclarer la vérité quoiqu'il en puisse résulter. C'est ce que je fais quand je maintiens que la question des écoles n'a pas été réglée par l'entente de 1897, que notre peuple catholique souffre la plus outrageante injustice et que les autorités à Ottawa et à Winnipeg manqueront à leur devoir tant qu'elles s'abstiendront de conclure une entente qui rendra à la minorité catholique du Manitoba la jouissance de ses droits.

† ADELARD, O. M. I.
ARCH. DE SAINT BONIFACE.

SAINT-BONIFACE, 23 AOUT, 1910.

LA QUESTION RUTHÈNE.

EXTRAIT D'UNE CIRCULAIRE DE S. G. MGR L'ARCHEVÊQUE.

Vous n'ignorez pas que les Ruthènes de l'Ouest-Canadien sont l'objet tout particulier de Notre sollicitude pastorale et de celle de Nos vénérables suffragants de St-Albert et de Prince-Albert, et que Nous avons déjà consenti à ce que deux prêtres du diocèse, MM. les abbés Sabourin et Claveloux passent au rite ruthène; or, Nous allons envoyer, cette année, trois autres de Nos prêtres, en Galicie, dans un